

# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

Le vingt-deux février deux mille dix-huit à vingt heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 13 février 2018

**Etaient présents** : Christiane FUMALLE, Yves PINIAU, Gilles ROUSSELET et Agnès HEROUIN, adjoints.

Claudie LEHAY, Alexa ROINET, Christian THEBERGE, Nicole PIPELIER, Alain PASQUEREAU, Anthony VEILLARD, Françoise DELAUNE, Cyril Le SCORNET, Antoine LAMBERT, Annie SALMON, Marie-Noëlle MOULIN, Patrick SAILLY, Simone SAILLY et Virginie JOUARE.

**Absent(s) excusé(s)** : Arnaud De PANAFIEU ayant donné procuration à Jean-François ZALESNY  
Madeleine ESNAULT ayant donné procuration à Agnès HEROUIN  
Marie-Claude TALINEAU, ayant donné procuration à Annie SALMON  
Yves GUILBERT-ROED, ayant donné procuration à Antoine LAMBERT

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale.

M Anthony VEILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

Le Maire invite le conseil municipal à observer une minute de silence en mémoire de Joël BRETHOME.

## I. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

## II. INTERVENTION DU GDCECA (GROUPEMENT DE LA DÉFENSE CONTRE LES ENNEMIS DES CULTURES ET AVICULTURES) : PRÉSENTATION DE LEUR ACTIVITÉ

André FOUILLET, secrétaire du GDCECA, présente l'association. Elle œuvre sur le territoire pour lutter contre les nuisibles (ragondins, renards...).

Une subvention est sollicitée à hauteur de 2 € l'animal piégé.

## III. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

2018-008

### - Installation d'un conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270,

Vu le tableau du Conseil Municipal du 11 avril 2014

Vu le décès de Joël BRETHOME

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant, par conséquent, que Mme Simone SAILLY DARBIION, candidate suivante de la liste « Vive Précigné », est désignée pour remplacer M. Joël BRETHOME au Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, prend acte de l'installation de Mme Simone SAILLY DARBIION en qualité de conseillère municipale, et de la modification du tableau du conseil municipal (voir ci-dessous).



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

2018-009

## - Tableau du Conseil Municipal au 22 février 2018

DÉPARTEMENT	72	COMMUNE :	Communes de 1 000 habitants et plus
ARRONDISSEMENT	LA FLECHE	PRECIGNE	
Effectif légal du conseil municipal	23		

## TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales :

- 1<sup>er</sup> Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2<sup>me</sup> Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3<sup>me</sup> Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction <sup>1</sup>	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	ZALESNY Jean-François	24.11.1960	23.03.2014	988
Premier adjoint	M.	DE PANAFIEU Arnaud	19.04.1948	23.03.2014	988
Deuxième adjoint	Mme	FUMALLE Christiane	25.06.1951	23.03.2014	988
Troisième adjoint	M.	PINIAU Yves	13.04.1953	23.03.2014	988
Quatrième adjoint	Mme	ESNAULT Madeleine	13.01.1955	23.03.2014	988
Cinquième adjoint	M.	ROUSSELET Gilles	15.07.1954	23.03.2014	988
Sixième adjointe	Mme	HEROUIN Agnès	03.05.1973	10.04.2015	988
Conseiller	M.	THEBERGE Christian	04.06.1947	23.03.2014	988
Conseiller	Mme	MOULIN Marie-Noëlle	30.10.1949	23.03.2014	988
Conseiller	M.	PASQUEREAU Alain	18.04.1950	23.03.2014	988
Conseiller	M.	GUILBERT-ROËD Yves	19.10.1950	23.03.2014	988
Conseiller	M.	LAMBERT Antoiné	30.03.1951	23.03.2014	988
Conseiller	Mme	LEHAY Claudie	01.10.1957	23.03.2014	988
Conseiller	Mme	TALINEAU Marie-Claude	02.12.1958	23.03.2014	988
Conseiller	Mme	DELAUNE Françoise	21.12.1958	23.03.2014	988
Conseiller	Mme	PIPELIER Nicole	24.01.1959	23.03.2014	988
Conseiller	Mme	SALMON Annie	19.02.1965	23.03.2014	988
Conseiller	Mme	ROINET Alexa	29.03.1971	23.03.2014	988
Conseiller	M.	LE SCORNET Cyril	21.05.1974	23.03.2014	988
Conseiller	M.	VEILLARD Anthony	24.08.1979	23.03.2014	988
Conseiller	M.	SAILLY Patrick	02.02.1947	23.03.2014	346
Conseiller	Mme	SAILLY DARBION Simone	23.06.1947	22.02.2018	346
Conseiller	Mme	JOUARE-BODIN Virginie	11.08.1972	23.03.2014	346

<sup>1</sup> Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.



# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

2018-010

## - Commission communale

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne Mme Simone SAILLY DARBION membre de la commission Culture Communication (une abstention).

## IV. RÉHABILITATION ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE : CHOIX DES ENTREPRISES

2018-011

Le Maire, présente le rapport d'analyse des offres établi par l'architecte AMC relatif à la l'aménagement des salles dans l'ancienne bibliothèque.

La consultation a été lancée le 29 novembre 2017 (publication sur le portail de sarthe-marchespublics.fr et le BOAMP). La date limite de remise des offres était fixée au 19 janvier 2018 à 12h. 15 offres en version papier et 3 offres numériques.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 60 % prix des prestations
- 20 % valeur technique
- 20 % aménagement sur le planning

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de retenir les offres suivantes à savoir :

<i>Lot</i>	<i>entreprises</i>	<i>montant HT</i>
Lot 1 : gros œuvre.....	Moreau Ory .....	23 425.61 €
Lot 2 : menuiserie PVC .....	La Charnie.....	20 441.97 €
Lot 3 : plâtrerie .....	Qualiplaque .....	11 008.18 €
Lot 4 : menuiserie bois .....	B Fournigault .....	8 416.98 €
Lot 5 : électricité.....	Pasteau .....	14 577.55 €
Lot 6 : plomberie .....	Pasteau .....	11 639.52 €
Lot 7 : revêtement de sol .....	Boulfray .....	4 458.99 €
<b>Total .....</b>	<b>93 968.80 €</b>	

(estimation AMC 102 150 € HT)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés correspondants. Les crédits seront inscrits au budget 2018.

## V. RÉNOVATION SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL / MARIAGE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

2018-012

Le Maire propose la réhabilitation de la salle de conseil municipal / mariage (modification de la structure porteuse). AMC Architectes a établi une estimation de travaux qui se décompose comme suit :

Montant HT

<i>Estimation des travaux .....</i>	<i>21 000 €</i>
<i>Maîtrise d'œuvre .....</i>	<i>3 150 €</i>
<i>BET Structure .....</i>	<i>960 €</i>
Contrôle technique .....	1 250 €
Coordination – protection santé .....	800 €
Dommage ouvrage (non estimé) .....	
<b><i>Sous total .....</i></b>	<b><i>6 160 €</i></b>
<b><i>Total .....</i></b>	<b><i>27 160 €</i></b>

Il est proposé de retenir le projet de rénovation de la salle de conseil municipal / salle des mariages et notamment l'offre de maîtrise d'œuvre de AMC architectes pour la somme de 4 110 € (3 150 € + 960 €).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, retient la proposition ci-dessus et autorise Le Maire à viser tout acte inhérent au dossier. Les crédits seront inscrits au budget 2018.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

2018-013

Conformément à l'instruction générale relative à l'Etat Civil, une délibération du Conseil Municipal est requise pour toute modification du lieu de célébration des mariages.

La jurisprudence a également reconnu la possibilité de déroger à la tenue du conseil municipal en mairie à titre exceptionnel. Pour ce faire, il est nécessaire que soit invoqué un motif valable dûment justifié par des circonstances exceptionnelles. Tel peut être le cas, par exemple, lorsque la salle du conseil ne permet pas d'assurer l'accueil du public pour des raisons de sécurité et que des travaux d'agrandissement de la mairie ont été entrepris pour réaliser une rénovation de la salle du conseil (CE, 1<sup>er</sup> juillet 1998, Préfet de l'Isère, req. n° 187491).

En raison des travaux qui seront réalisés à compter du second trimestre 2018 à la salle de conseil municipal / mariages, cette salle ne sera pas en mesure d'accueillir du public dans les conditions de sécurité et d'accessibilité » requises.

Il apparaît que l'Espace St François ou la petite salle des fêtes possèdent toutes les qualités pour accueillir les célébrations de mariages et les séances de conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte de désigner l'Espace St François et ou la petite salle des fêtes pour recevoir temporairement l'affectation des salles de mariages et de conseils municipaux.

## VI. LA POSTE : ÉVOLUTION DU BUREAU DE POSTE

2018-014

Suite à la réunion de conseil municipal, Le Maire, propose au conseil municipal de délibérer sur l'avenir du bureau de poste et les 3 possibilités qui s'offrent au territoire :

- Maintien du bureau de poste → 12h d'ouverture dans la semaine
- Ouverture d'une agence communale → aucune obligation d'amplitude d'ouverture  
→ aide financière de 1 005 €/ mois  
→ mise en œuvre logistique : 12 semaines après accord de la collectivité
- Ouverture d'un poste relais → 35 à 60 heures par semaine, en fonction de l'ouverture du commerce, samedi compris et parfois le dimanche matin  
→ aide financière de 317 € / mois + les commissions en fonction des produits vendus + rémunération par objet flashé, déposé ou retiré  
→ mise en œuvre logistique : 12 semaines après accord de la collectivité

Le Conseil Municipal, après délibération, a procédé aux votes comme suit :

- Maintien du bureau de poste .....(contre : 19 voix / abstention : 3 voix / pour : 1 voix)
- Ouverture d'une agence communale ..(contre : 23 voix / abstention : 0 voix / pour : 0 voix)
- Ouverture d'une poste relais .....contre : 1 voix / abstention : 0 voix / pour : 19 voix)

et autorise le Maire à viser tout acte inhérent au dossier.

## VII. RESSOURCES HUMAINES

2018-015

### -Avancement de Grades 2018

Le Maire expose que 7 agents peuvent prétendre à l'avancement de grade pour l'année 2018 comme suit :

Catégorie B : 1 agent - rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe – 1 poste

Catégorie C : 6 agents - adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe – 1 poste

adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe – 1 poste (être titulaire de l'examen)

adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe – 3 postes

atsem principal 1<sup>ère</sup> classe – 1 poste

Le Maire au vu de la situation individuelle de chaque agent propose aucun avancement de grade sur l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide que pour l'année 2018 les avancements de grade n'auront pas lieu (3 absentions).



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

2018-016

## -Création d'un poste « vacance temporaire d'emploi »

Le Maire expose qu'un adjoint technique en arrêt longue maladie fait valoir ses droits à la retraite pour invalidité à compter du 6 février 2018. La procédure est longue et la Caisse de retraite CNRACL n'a pas validé son dossier. Cet agent travaille sur le plateau scolaire (restaurant scolaire, ménage des classes) et la gestion de la salle des fêtes.

Au vu du retour à la semaine de 4 jours et de la réorganisation de l'emploi du temps des agents travaillant sur le plateau scolaire, et de la législation, la collectivité doit créer un poste « vacance temporaire d'emploi » pour remplacer cet agent, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe contractuel à 35h (23 février 2018 au 31 août 2018).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2ème classe contractuel pour vacance temporaire d'emploi à compter du 23 février 2018 au 31 août 2018) à temps complet.

## VIII. CONVENTION ASSOCIATION PARTAGE

2018-017

Le Maire sollicite la signature de la convention avec l'association Partage de Sablé sur Sarthe. Cette dernière permet le partenariat entre l'association Partage et la commune en vue de poursuivre les actions menées conjointement pour l'insertion des demandeurs d'emploi (remplacement de salariés, renfort...).

Le tarif horaire est de 19.90 € et d'une cotisation annuelle de 5 € pour l'année 2018.

La convention est conclue pour une durée d'un an (échéance le 31 janvier 2019)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à viser la convention et tout acte inhérent au dossier.

## IX. AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE « GAEC DE LA PETITIERE »

2018-018

Le Maire rappelle l'information communiquée lors de la dernière réunion séance : l'installation classée pour la protection de l'environnement : la Préfecture a été saisie par le GAEC DE LA PETITIERE pour l'extension d'un élevage bovin laitier et la modification du plan d'épandage de l'exploitation située au lieu-dit « La Petitière » à Précigné. A cette fin, une consultation au public est programmée du 29 janvier 2018 au 26 février 2018 inclus.

L'enquête sera consultable à compter du 29 janvier en Mairie, sur le site internet de la Préfecture ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) / rubriques « publications » - « consultations et enquêtes publiques »).

La procédure est réalisée sans commissaire enquêteur. Durant la consultation, toute personne intéressée pourra également adresser à la Préfecture ses observations par lettre ou le cas échéant par voie électronique.

Le Conseil Municipal doit être saisi pour qu'il formule un avis sur la demande d'enregistrement au plus tard, dans les quinze jours suivant la date de fin de la consultation du public.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet du GAEC DE LA PETITIERE pour l'extension d'un élevage bovin laitier et la modification du plan d'épandage.

## X. DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

2018-019

### - Convention Radar avec la Ville de Sablé sur Sarthe

La présente convention a pour objet l'organisation et la gestion de la mise à disposition du radar communal auprès de la commune.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise Le Maire à signer la convention et tout acte inhérent au dossier.

2018-020

### - Avenant contrat restauration « RESTAUVAL »

Le Maire propose un avenant au contrat RESTAUVAL, pour la mise en place d'un employé de restauration, 2 heures par jour afin d'aider le chef de cuisine dans les préparations, le service au self, la plonge de la batterie de cuisine, ainsi que le nettoyage de la cuisine et des réserves pour le tarif de 0.1560 € HT par repas (soit 0.1646 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant auprès de Restauval.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

2018-021

## - **Emploi aidés « les parcours emploi compétences » (PEC)**

Le Maire informe que Pole emploi a adressé un mail (20 février 2018) concernant une possibilité de renouveler les deux postes CAE (au service technique : 1 poste à 35h et le second à 20h).

Le 1<sup>er</sup> contrat s'arrête le 15 mars 2018 et le second le 31 mars 2018.

A ce jour, nous ne possédons pas les modalités de mise en place des PEC (durée du temps de travail, aide financières, durée du contrat...).

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour créer deux emplois aidés PEC, le 1<sup>er</sup> à compter du 16 mars 2018 et le second à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Ou

**A compter du 16 mars 2018** : la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité - *article 3 I°* - pour une durée de 12 mois au service technique à temps complet (adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe) -- nécessite une délibération

**A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018** : un poste à 20h pour le remplacement temporaire d'un agent indisponible -*article 3 – I-* pour la durée d'absence de l'agent en temps partiel thérapeutique (adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe) -- ne nécessite pas de délibération

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte la création des postes ci-dessus énumérés et autorise le Maire à signer tout acte inhérent au dossier.

2018-022

## - **Empierrement chemin**

Y PINIAU expose que suite à la création d'un bâtiment de poules pondeuses sur les parcelles B344 et B345, l'accès de ce bâtiment s'effectue par un chemin rural n°83. Le propriétaire du bâtiment sollicite l'empierrement du chemin pour l'accès au bâtiment agricole à ses frais. Les travaux devront être réalisés avant la fin de l'été 2018.

Les riverains seront informés de la démarche.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte que le propriétaire de la parcelle prenne en charge les frais d'empierrement du chemin communal au vu de son activité professionnelle.

## XI. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Pré-sélection du « potage » de Précigné** présenté à la Battle soupes organisée par le cercle du Pont Neuf d'Anières sur Vègre le 18 mars prochain. 4 potages sont présentés à la dégustation.
- **Le SCOT du Pays Vallée de la Sarthe** est approuvé, un CD ROM est disponible à la lecture en Mairie. L'ensemble des documents sont téléchargeables sur internet à l'adresse suivante : <http://www.paysvalleedelasarthe.fr/amenagement-du-territoire/scot/boite-a-outils/>.
- **Suivi des équipements** : Acquisition licence IV : 2 000 €
- **Le Flore Habitat Jeunes** : Mme FUMALLE, Adjointe, expose que cette structure propose un hébergement temporaire chez l'habitant pour les jeunes qui souhaitent trouver un logement près de son lieu de formation ou de travail sur le territoire de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe. Le coût de location de la chambre est de 15 € la nuit. Le Flore Habitat Jeunes recherche des propriétaires ([contact@leflore.info](mailto:contact@leflore.info)).
- Commission finances : 13 mars 2018 à 17h
- Conseil municipal : 29 mars 2018 (budgets)

Le Maire,  
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 22 h



MAIRIE de PRÉCIGNÉ